

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

**Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité
et de la Politique agricole**

Jeudi 2 octobre 2008

SOMMAIRE

- 3 OUVERTURE DE LA SÉANCE
(Orateurs: M. le Président, M. Borsus)
- 3 QUESTIONS ORALES
- 3 de M. Borsus sur «le bioséchage et le traitement des ordures ménagères brutes», et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Borsus, M. Lutgen, Ministre, M. le Président)
- 5 de M. Borsus sur «les chiffres de fréquentation du secteur touristique»; de M. Fontaine sur «le bilan de la saison touristique appliqué au Hainaut», et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: MM. Borsus, Fontaine, M. Lutgen, Ministre)
- 7 de Mme Tillieux sur «les conséquences sur la biodiversité de la réouverture de la carrière de Lives Bossimé», et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Tillieux, M. Lutgen, Ministre)
- 8 de M. Borsus sur « les rochers de Houx », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, en son nom et au nom de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: M. Borsus, M. Lutgen, Ministre)
- 11 de M. Fontaine sur « la présence du capricorne asiatique en Belgique »; de Mme Tillieux sur «une première découverte de coléoptères asiatiques en Belgique», et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Fontaine, Mme Tillieux, M. Lutgen)
- 13 de Mme Tillieux sur « les particules fines en suspension dans l'air », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs : Mme Tillieux, M. Lutgen)
- 14 de M. Fontaine sur «l'impact de la création du Club Chine sur le développement touristique wallon», et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: MM. Fontaine, Lutgen, M. le Président)
- 17 LISTE DES INTERVENANTS
- 17 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE
LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert Meureau, Président

- La séance est ouverte à 14 heures 37 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte. Nous allons entamer nos travaux.

L'interpellation de M. Stoffels sur «les quotas laitiers» est reportée.

M. Willy Borsus (MR). – Je souhaitais me joindre à cette interpellation, je suis embarrassé.

M. le Président. – Vous pourrez le faire dans quinze jours.

Les questions orales de M. Dardenne sur «la pratique du kayak», de M. Miller sur «l'absence critiquable de la Région wallonne à l'Exposition internationale de Saragosse, consacrée à la problématique de l'eau», de M. Wacquier sur «sur la mise en œuvre du Code forestier», de M. Grommes sur «certains retards de paiement des aides d'investissement (AIDA) aux agriculteurs» et de M. Calet sur «l'unité de répression des pollutions de la Région wallonne» sont transformées en questions écrites.

Les questions orales de M. Stoffels sur «les relations entre le monde agricole et la grande distribution» et de M. Bracaval sur «la problématique des corbeaux freux» sont reportées.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LE BIOSÉCHAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES BRUTES»

M. Willy Borsus (MR). – Je souhaite faire le point sur une des décisions controversées de votre mandat. Vous estimez qu'elle est pertinente, nous la querellons. Je ne tiens pas à imposer ma vérité, mais je voudrais reprendre avec vous le suivi de ce dossier.

J'ai déjà eu l'occasion d'aborder à de nombreuses reprises, avec vous, la question du traitement des ordures ménagères résiduelles de la Province de Namur.

Le plan d'investissement adopté par le Gouvernement wallon le 30 mars 2006 prévoyait notamment le soutien à un projet de bioséchage, à l'étude, via Idelux.

Où en est la procédure actuellement ? L'étude a-t-elle pu établir la pertinence du projet de bioséchage tant sur le plan technique que financier ? Quel est le bilan environnemental de ce dispositif ? Quel serait le coût effectif du traitement des OMB par ce biais ?

D'autres projets alternatifs sont-ils envisagés ? Quel est par ailleurs l'état d'avancement global de ce plan d'investissements ?

Par ailleurs, le 28 décembre dernier, vous refusiez la dérogation au BEP pour la poursuite de la mise en CET à Happe-Chapois. Les OMB namuroises devaient alors être redirigées vers le CET de Habay et les incinérateurs de Herstal, soit INTRADEL et Thumaide, soit IPALLE.

Disposez-vous d'une analyse concernant les tonnages ainsi évacués et répartis de même que sur les kilomètres parcourus par les OMB namuroises ? Avez-vous pu établir un bilan financier et environnemental circonstancié de ces transhumances forcées de déchets ménagers ?

A INTRADEL, l'arrivée des OMB a réorienté les DIB vers Hallembaye. Avez-vous des informations concernant les tonnages d'OMB amenées vers Intradel et de DIB réorientés vers le centre d'enfouissement technique? Quelles sont les conséquences en termes de recettes financières pour Intradel ?

Quelle est votre analyse concernant les conséquences, en termes de coûts exposés par nos concitoyens namurois, de ces décisions de réorganisation du flux des déchets? Pouvez-vous nous donner la photographie provisoire de ces conséquences? Mes questions ne sont pas polémiques, je souhaite simplement avoir votre analyse.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais tenter de vous faire passer du monde de la photographie au monde du cinéma, mis à l'honneur en ce moment à Namur.

Une photographie est parfois réductrice, c'est un point de vue précis, pris à un moment donné. Elle dépend du photographe. J'ai quant à moi écrit un scénario pour la Wallonie, avec le Gouvernement et tous les acteurs privés comme publics. Nous avons voulu écrire une nouvelle page de la fin de la mise en CET ou en tout cas d'une diminution drastique de celle-ci. Sur cette base, nous avons établi des règles figurant dans le décret déchet.

Mon excellent prédécesseur avait déjà écrit un scénario, mais celui d'un court-métrage, dans un arrêté de 2004. M. Foret avait posé des échéances nettes que j'ai confirmées. Nous avons eu des discussions et les choses sont aujourd'hui assez claires. Ces discussions sont même allées jusqu'au tribunal avec le BEP. C'est la première fois que je vous entends depuis l'arrêt du tribunal de Namur.

Tout cela fait partie de l'ensemble de la stratégie de la Région wallonne. Toutes les intercommunales sont soumises aux mêmes règles et bénéficient des mêmes moyens de financement.

Pour la Province de Namur, il y a une rupture de pratique par rapport à la mise en décharge avec une orientation vers des modes de traitement dont elle ne dispose malheureusement pas. C'est pourquoi il a fallu trouver des accords avec d'autres intercommunales. Suite à ceux-ci, 30.000 tonnes en provenance de la Province de Namur ont été orientées vers INTRADEL, 20.000 vers le Hainaut et 18.000 vers IDELUX. C'est ce qui avait été annoncé. Cet accord lie le BEP et INTRADEL pour le futur à raison de 50.000 tonnes par an, avec aussi une collecte sélective qui sera entreprise de façon autonome par le BEP ou avec IDELUX. Il était plus opportun de regrouper l'ensemble de ces flux organiques vers le Luxembourg. Cela n'exclut en rien une installation autonome en Province de Namur, un financement est prévu pour cela.

Concernant l'ajustement, vous êtes très bien informé. Les intercommunales viennent de rentrer un plan d'investissements de gestion des déchets. Il sera très actualisé en fonction des différents flux et de l'évolution du coût de l'énergie. J'ai chargé l'Office wallon des Déchets d'examiner les différentes propositions qui seront remises, afin que le Gouvernement puisse se saisir le plus rapidement possible de ces dossiers. Dans cette réactualisation, je peux vous assurer que la solidarité entre les différentes intercommunales sera renforcée.

Par rapport aux impacts pour INTRADEL et le BEP, j'ai déjà répondu aux questions qui se posaient. On ne peut faire un ajustement qu'en fin d'année, c'est impossible de le réaliser au jour le jour. Je reviendrai avec vous au plus tard au mois de février 2009, avec tous les chiffres en matière de flux, au point de vue du tonnage et des conséquences de coût. On ne pourra comparer les modes de traitement qu'à long terme et pas sur un an. Il faut pouvoir, à terme, comparer les coûts de collectes, les coûts de traitement et faire des efforts au niveau des coûts de fonctionnement afin que le service rendu aux citoyens soit le plus efficace possible.

M. Willy Borsus (MR). – Vous ne m'avez pas répondu concernant le projet de bioséchage. Est-il abandonné?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – IDELUX ne l'a pas abandonné. Nous analyserons les éléments qui nous seront transmis au sujet du bioséchage lors de l'actualisation du plan. Nous analyserons l'efficacité et la pertinence de cette technique. Dès que j'aurai toutes les informations, je vous confirmerai la poursuite ou non du projet.

M. Willy Borsus (MR). – Selon mes informations, ce projet est difficilement réalisable techniquement. Il pourrait l'être, mais il serait alors impayable.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Tout dépend aussi du coût de l'énergie. Nous dépendons de l'évolution du prix du pétrole. Il faut étudier la faisabilité et la rentabilité du projet.

M. Willy Borsus (MR). – Je plaide pour un ajustement et une évaluation des choix opérés.

C'est un sujet où nous ne partageons pas la même opinion. Vous avez cité les flux vers d'autres provinces à partir de la Province de Namur. Toute cela a un coût environnemental important. J'ai l'impression qu'Intradel a gagné de l'argent dans cette affaire et que la mise en décharge n'a pas été abandonnée. J'ai l'impression que les Namurois sont les «dindons de la farce». On a simplement mis des DIB au lieu des déchets ménagers.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous ai déjà répondu sur ce sujet. L'impact environnemental est analysé globalement. Toutes les expertises indiquent que cet impact est beaucoup moins important avec ces flux. Il faudra cependant tenir compte de l'évolution du coût de l'énergie. Nous vérifierons à nouveau les choses et je vous donne rendez-vous au mois de février prochain.

J'aurais préféré que le BEP prenne les dispositions nécessaires à l'époque de l'arrêté de Michel Foret, notamment au niveau du tri. C'est le passé, il faut tenir compte du présent et de l'avenir. Les différentes décisions qui ont été prises font partie d'un ensemble, d'une stratégie globale.

M. Willy Borsus (MR). – Faisons le point en février, en analysant également l'impact financier pour les acteurs et les opérateurs du secteur.

Il faudrait pouvoir revenir ici, au Parlement, avec ce plan réévalué.

M. le Président. – Je réponds positivement à cette demande. M. Borsus peut encore déposer une interpellation à laquelle je pourrais me joindre, ayant ainsi un mini-débat sur ce dossier. Quoi qu'il en soit, je n'attendrai pas, pour ma part, le mois de février pour poser une question au Ministre.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LES CHIFFRES DE FRÉQUENTATION DU SECTEUR TOURISTIQUE»

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LE BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE APPLIQUÉ AU HAINAUT»

M. Willy Borsus (MR). – D'après une enquête menée par l'Office du Tourisme wallon auprès de 550 opérateurs, l'été 2008 se clôturerait sur une légère progression par rapport à l'année précédente.

En matière d'hébergements, les hôtels, campings et villages de vacances semblent avoir connu un certain succès en dépit du temps maussade. Qu'en est-il des gîtes et chambres d'hôtes ? Disposez-vous, Monsieur le Ministre, de chiffres relatifs à l'occupation des hébergements touristiques pour cette saison 2008 ? Quelle est l'évolution du taux d'occupation par rapport aux années précédentes ?

J'ai déjà eu l'occasion de vous interroger sur l'augmentation en termes quantitatif des gîtes et la nécessité de réorienter l'offre vers un accroissement qualitatif.

Les chiffres 2008 confirment-ils cette nécessité ? Dans l'affirmative, quelles dispositions comptez-vous prendre pour améliorer le confort des hébergements plutôt que leur nombre ? Quelles sont les tendances générales du Tourisme en Wallonie ? Disposez-vous de statistiques concernant l'origine des vacanciers ?

Par ailleurs, pouvez-vous me préciser la méthodologie de l'enquête réalisée par l'Office du tourisme ? Combien d'attractions et hébergements de tous types ont-ils été consultés ? Quelle est leur répartition géographique ? Quel est le taux de participation ?

Les chiffres de l'office du Tourisme sont-ils suffisamment validés ? Vous avez besoin de certitudes pour tirer des analyses. Selon mes informations, ces méthodes de sondage sont quelquefois un peu «light».

M. Philippe Fontaine (MR). – J’ai pu prendre connaissance du bon bilan de la saison touristique 2008 malgré une météo peu engageante. Pour vous avoir régulièrement interpellé sur le tourisme wallon et général mais aussi et surtout sur le tourisme hennuyer en particulier, vous me savez soucieux de pouvoir situer ma province trop longtemps oubliée au profit des Ardennes sur l’échelle de la fréquentation touristique.

Pouvez-vous me préciser, parmi les 550 opérateurs sélectionnés par l’Office du Tourisme wallon pour établir votre bilan saisonnier, quelle est la proportion d’opérateurs hennuyers ?

Pouvez-vous me préciser la nature des opérateurs retenus pour la province de Hainaut ?

Une fois de plus, sur une multitude de critères, je peux constater que c’est le Luxembourg, Liège et le Brabant wallon qui se taillent la part du Lion en matière de tourisme en Région wallonne. Je ne veux pas nier l’évidence bien entendu, mais pouvez-vous me préciser ce qui a été fait plus spécifiquement pour faire connaître la capacité touristique du Hainaut à l’intérieur même du territoire et à l’étranger ?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l’Agriculture, de la Ruralité, de l’Environnement et du Tourisme. – Concernant la méthodologie, nous utilisons quatre baromètres par an : Pâques, le mois de juillet, le mois d’août et les vacances d’hiver. Par exemple, au niveau du dernier baromètre, 144 hôtels et 74 campings ont été consultés, soit un quart de l’offre touristique de notre Région. Au niveau des maisons de tourisme, qui sont au nombre de 42, des villages de vacances qui sont également au nombre de 42 et des 69 centres de tourisme social, c’est 100% de l’offre qui a été consultée. Le taux de réponses moyen est, quant à lui, de 75%.

Pour les différentes attractions touristiques, ce sont des chiffres de fréquentation qui nous sont fournis.

Par ailleurs, les opérateurs nous donnent leur appréciation personnelle concernant l’hébergement.

La pression est forte concernant ces chiffres — et je vois ici les journalistes présents dans la salle — afin de déterminer si l’année a été bonne ou pas.

Je rappelle qu’il s’agit d’un baromètre et nous n’avons les chiffres précis que six mois plus tard.

Les tendances pour les mois de juillet et d’août sont positives. Je vous renvoie aux réponses que j’ai apportées aux différentes questions écrites portant sur ce sujet.

Concernant le tourisme de terroir, il y a une augmentation du nombre d’hébergements de terroir en Région wallonne. L’offre a rejoint la demande. Je partage votre analyse. Il reste cependant des poches intéressantes. Je pense aux gîtes de grande capacité et aux gîtes à thème.

Je reviens d’abord sur les chiffres de l’Observatoire. Ainsi, on a recensé 2.500 hébergements de terroir. Ces chiffres ont été établis grâce à un échantillonnage sur 25% de l’offre labellisée. Il s’agit donc d’un taux variable par rapport à 100%. Néanmoins, la marge d’erreur, si elle existe, reste mince puisque les chiffres sont basés sur un quart de la totalité. Les chiffres sont donc un peu plus valides que ceux repris dernièrement par *Vers l’Avenir*.

Les taux d’occupation sont en hausse puisque nous étions à moins 30% en 2005 et que nous sommes à 32% en 2008. Pour l’ensemble de cette année, la tendance semble être la même. En effet, le taux d’occupation est stable pour les gîtes durant les huit premiers mois de cette année.

En termes de compétitivité, notre tourisme est d’abord basé sur la sécurité, le confort et la qualité.

Une étude a été réalisée afin de déterminer l’attente des touristes et d’adapter ainsi notre offre à celle-ci. On constate ainsi que les gîtes de grande capacité et l’hébergement urbain sont des exemples des attentes des touristes. L’ensemble de ces mesures est étudiée par mes services.

En termes touristique, mon approche a toujours été de dire que nous avons un rôle de promotion et de régulation, mais qu’il faut externaliser certaines missions que le privé peut faire. C’est l’exemple notamment des maisons du tourisme qui ont aujourd’hui l’obligation d’être composées à 25% de partenaires privés.

M. Fontaine, vous m’interrogez sur les chiffres particuliers du Hainaut. Sachez donc que ceux-ci ont pris en compte 18 hôtels, 11 campings, sept attractions et un lieu de vacance.

Au niveau de la promotion touristique, il existe une obligation de développer l'offre au niveau de la Région. Néanmoins, un effort particulier existe. Ainsi, si le Hainaut est proportionnellement moins fort que le Luxembourg et Namur, l'écart entre ces Provinces est moins important qu'auparavant. Ceci est sans doute dû au fait que dans les campagnes de promotion, on a pu constater un rassemblement des efforts et des forces vives du Hainaut.

Il convient de développer un tourisme pointu basé notamment sur le patrimoine, la culture et le folklore.

Le CITH a été financé à hauteur de 1,32 millions d'euros et j'ai proposé au Gouvernement d'ajouter à ce montant 200.000 euros pour l'année 2008.

De même, en matière de tourisme, une enveloppe de 5 millions a été dédiée pour l'action des partenariats publics privés, ce à quoi, il y a un peu moins d'un an, a été adjoint un complément de 208.000 euros pour le Hainaut.

De 2001 à 2008, le Hainaut a bénéficié d'un effort de 6,68 millions euros.

Le Hainaut possède une belle ouverture touristique vers la Flandre, ce dont je le félicite. En effet, nous sommes dans un lien entre les tours opérateurs avec des retombées économiques tel que dans l'Horeca. En outre, notons l'image ainsi véhiculée en Flandre. La plupart des touristes repartent enchantés. C'est donc un plus qui est renvoyé pour l'image de la Wallonie à travers cette très belle province qui est la vôtre.

M. Willy Borsus (MR). – Je vous remercie pour ces chiffres et ces précisions.

Je constate que le segment vous paraît suffisant sauf en termes de gîtes particuliers et de gîtes de grande capacité. Il conviendrait donc de consacrer une aide plus particulière à ceux-ci.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si vous me le permettez, c'est déjà fait de façon plus pointue dans la détermination des gîtes à thèmes et dans l'axe dédié à l'énergie. Ainsi, un premier défi a été la sécurité incendie. Les dossiers rentrent. Un second défi réside dans l'indépendance vis-à-vis des énergies.

M. Willy Borsus (MR). – Si j'étais vous, je ne donnerai plus de prime à la création de gîtes en dehors du segment dont vous parlez, et ce afin de ne pas compromettre l'ensemble de l'offre.

Je partage avec vous l'idée qu'il convient de mettre l'accent sur certains gîtes.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je remercie M. Le Ministre pour ses réponses qui me permettent de constater la progression du secteur grâce aux mesures prises par le Gouvernement par rapport au Hainaut. On commence à comprendre que le Hainaut a une potentialité importante quant au tourisme d'un jour ou deux. Un tourisme d'un autre type ne fonctionnera pas, mais celui-là marche bien.

Qui plus est, le Hainaut cible un tourisme vers d'autres pays et travaille sur l'accueil des touristes dans leur langue, qu'elle soit étrangère ou du Nord du Pays. Il convient d'encourager pareille initiative dans la mesure où cela confère aux touristes le sentiment d'être bien accueillis et leur donne envie de revenir. Les touristes flamands sont souvent étonnés de constater qu'en Région wallonne, dans pas mal d'institutions, l'accueil est bilingue, ce qui n'est pas forcément le cas chez eux. Il importe d'encourager de telles initiatives.

QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LES CONSÉQUENCES SUR LA BIODIVERSITÉ DE LA RÉOUVERTURE DE LA CARRIÈRE DE LIVES BOSSIMÉ»

Mme Eliane Tillieux (PS). – Depuis plusieurs années, la société Gralex cherche à rouvrir des activités d'extraction sur le site de la carrière de Lives-Bossimé, en étendant la zone d'exploitation. Ce projet a provoqué, dans le chef des riverains, de profondes réticences.

Sensible aux nombreux arguments s'opposant à ce projet, le Conseil communal de Namur a sollicité en 2004 auprès des autorités régionales une révision partielle du plan de secteur. Dernièrement, ce même conseil

communal a décidé, à l'unanimité, de solliciter l'autorisation d'élaborer un PCAD dans le périmètre des carrières de Lives et de Bossimé avec pour effet d'inscrire le site en zone naturelle.

J'aurais voulu vous entendre sur les chances d'une éventuelle reprise des activités dans cette zone dont la richesse en termes de biodiversité est attestée par la présence de quatre sites de grand intérêt biologique.

En effet, on y relève la présence de nombreuses espèces animales et végétales assez rares, rares et très rares dont certaines sont protégées en vertu des législations régionale et européenne. Au total, 11 espèces animales et 21 espèces végétales différentes y sont notées comme par exemple le Hibou grand-duc, le Faucon pèlerin, trois espèces de Pics, cinq espèces de batraciens dont l'Alyte et un reptile. La Division de la Nature et des Forêts est sans équivoque quant à l'avenir de toutes ces espèces en cas de réalisation du projet de Gralex : ce sera soit leur régression soit leur disparition totale. Elle ajoute *in fine* dans son rapport qu'en ce qui concerne l'Alyte, si le projet devait se réaliser, il induirait un non-respect des engagements de la Région wallonne auprès de la Commission européenne qui serait susceptible de prendre des sanctions à notre égard. Considérant la présence d'une zone natura 2000 à proximité, le projet n'entre-t-il pas en porte-à-faux avec les politiques de conservations de la faune et de la flore ?

Les dernières découvertes en matière de biodiversité sur le site de la carrière sont-elles de nature à faire pencher la balance ? En effet, depuis quelques jours, la base de données de l'inventaire des sites de grand intérêt biologique de la Région wallonne reprend l'information selon laquelle le site carrier et son plan d'eau constituent une zone de nourrissage pour la cigogne noire, espèce rare et strictement protégée.

Enfin, la remise en activité de ces carrières serait contraire au Plan Communal de Développement de la Nature classant le site de Lives et de Bossimé en zones centrales du réseau écologique communal. Quelles conséquences en cas d'exploitation ?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je peux vous rejoindre sur beaucoup de points quant à votre intervention.

Un avis de la DNF a été remis en 2004 dans le cadre d'un permis unique refusé en Première instance comme en appel. Depuis, aucune demande officielle n'est rentrée à la DNF. Je ne peux donc apporter aucun commentaire sur une action future.

Quoi qu'il en soit, tous les éléments que vous avez relevés devront être pris en compte concernant la biodiversité des espèces.

Néanmoins, sans demande à ce jour, je ne peux apporter aucun éclairage en la matière.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Votre réponse était un peu brève. M. Antoine, votre Collègue, m'a signalé l'arrivée d'un nouveau projet dans les tous prochains jours. Nous verrons donc ce projet dans les tous prochains jours.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Raison de plus pour ne pas me prononcer. Je ne peux me prononcer à l'avance sur un dossier qui doit rentrer sachant que je ne dispose pas des éléments le constituant. Je suis censé prendre position le moment venu. Néanmoins, vous connaissez ma sensibilité par rapport à ce type de dossier.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Nous reviendrons dès lors que des éléments nouveaux auront vu le jour.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE ET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR «LES ROCHERS DE HOUX»

M. Willy Borsus (MR). – J'ai un vrai problème par rapport à l'attitude régionale. Je ne parviens pas à comprendre sa logique.

D'abord, il a été difficile de déterminer les responsabilités dans ce dossier, chacun se renvoyant la balle.

Je rappelle que le contexte est grave : des maisons ont été évacuées, il y a des risques. Bref, la situation est potentiellement dangereuse pour les gens. Cette situation constitue un noeud, voire un dossier d'une très grande complexité.

Nonobstant les rétroactes de la situation, je souhaite lancer un appel pour que vous agissiez.

Vous avez commandé une étude TSH qui a évalué le coût de la sécurisation totale du site à un montant de 2,458 millions d'euros.

Or, la seule proposition d'aide du Gouvernement wallon a été une action de l'ordre de 50% du compte CRAC pour les trois habitations évacuées.

Qui plus est, les Ministres régionaux se renvoient la balle dans ce dossier. C'est une attitude à laquelle je ne peux adhérer. Le temps passe et il ne résoudra pas les problèmes de ce dossier, au contraire.

Dès lors, j'ai posé ma question à la quasi moitié du Gouvernement, à savoir vous-même, le Ministre Marcourt et le Ministre Courard. Je voudrais, à la faveur de cette question, vous demander de reprendre ce dossier et d'agir afin que la Région fasse une proposition sérieuse à la Commune d'Yvoir.

Que feriez-vous si vous étiez Bourgmestre d'Yvoir ou si vous faisiez partie de son Conseil Communal? Je pense que chacun a sa responsabilité dans ce dossier. Aujourd'hui, la Région doit agir sans se renvoyer la balle entre Ministres.

Pour ceux qui ne connaissent pas ce dossier, je les invite à se rendre sur place, la situation y est éloquente.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si j'étais Bourgmestre d'Yvoir, qu'aurais-je fait? D'abord, j'aurais apprécié que la Région, malgré qu'elle ait le droit et la jurisprudence pour elle — puisque je vous le rappelle tel qu'il est précisé: «le propriétaire d'une paroi rocheuse ne peut en être tenu responsable ...» — soit prête à prendre en charge à hauteur de 50% et parfois plus, les montants nécessaires. Deuxièmement, si j'étais Bourgmestre d'Yvoir, je n'aurais pas revendu un bâtiment d'école encourant des risques à des propriétaires locaux.

Je suis d'accord avec vous. Il convient de faire preuve d'humanisme dans un tel dossier. Néanmoins, rappelons que la responsabilité en termes de sécurité incombe au Bourgmestre. La mienne, celle de la Région, en tant que propriétaire, concerne le phénomène de chute de pierres qui ne sont pas naturelles.

M. Willy Borsus (MR). – Vous évoquez les principes moraux et humanitaires. Cela ne vous gêne donc pas en tant que propriétaire d'estimer que votre aide ne doit pas excéder 50%. Je trouve que cela ne va pas.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, en son nom et au nom de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Qui a été sur place? Qui a commandé l'étude? Qui a mis la pression sur le Bourgmestre face aux évacuations? Ne venez jamais m'accuser dans un tel dossier! Nous avons fait des propositions très correctes en vue de sécuriser la paroi d'une part et d'aider la commune dans le cadre des expropriations d'autre part. Cette proposition existe. Or, d'un point de vue strictement légal, aucun point de droit ou décision de justice ne nous y oblige. Il s'agit simplement de notions d'humanisme mises en pratique afin d'aider une petite commune. Il convient de faire la distinction. Si nous nous étions arrêtés au droit et à la jurisprudence stricte, il n'y aurait pas eu un euro.

Une étude a été commandée quant à l'aspect sécuritaire et elle a mis en lumière les différents propriétaires de l'endroit. Ainsi, sont concernés sur le site la paroi et les voiries qui entrent dans les compétences régionales. La paroi concerne le Ministre du Patrimoine s'agissant de chutes de pierres du château et les voiries concernent le Ministre de l'Équipement. Enfin, le Ministre des Affaires intérieures a pour mission de contraindre le Bourgmestre à assumer ses responsabilités.

Une première réunion a eu lieu hier, au Cabinet du Ministre Marcourt. Il y a été convenu que nous prendrions différentes dispositions dont vous serez informé dès que le Bourgmestre d'Yvoir l'aura été. Ces dispositions portent sur des aspects relatifs à de nouvelles techniques et sur la prise en charge du travail.

Voici l'information que me fait parvenir le Ministre Marcourt. Celle-ci fait part de la réalité du dossier sans pour autant prendre en compte la réunion qui s'est tenue hier.

L'étude au niveau du patrimoine a confirmé un risque qui est localisé précisément.

Je fais ici une incise en précisant que le problème de la chute de pierres à Houx ne date pas d'hier. Il convient de revoir l'historique du dossier.

Je reprends ici la réponse de mon Collègue. Seul l'arrière des habitations n°9, 11 et éventuellement 19 et 21a est concerné par les débris du château. La nature de ceux-ci est nettement plus faible que celle de la chute de rochers. Ainsi, les débris de mur ne génèrent que peu d'énergie dans leur chute. La présence de pierres a été constatée précisément. Sur base de ces résultats, le Ministre a décidé de vider ces pierres et d'installer des barrières de protection dans les lieux repris par l'étude.

La réunion qui s'est tenue hier a confirmé cela.

Pour ma part, ce qui m'anime, c'est de sécuriser la situation des personnes sur place et d'indemniser autant que faire se peut les personnes, sans pour autant reconnaître, au nom de la Région wallonne, de responsabilités dans ce phénomène de chute de rochers.

Sachez en outre que les tractations avec le Bourgmestre sont assez compliquées en ce sens qu'il fait se succéder sur des mêmes points, accord puis refus. Pour ma part, j'apprécie qu'au cours de négociations, lorsqu'un point est accepté un jour, il ne soit pas refusé le lendemain.

Si chacun prend ses responsabilités, nous parviendrons très rapidement à une sécurisation du site de même qu'à activer les indemnités.

M. Willy Borsus (MR). – Je vous remercie pour ces éléments de réponse.

J'entends l'attitude de la Région wallonne qui se dit juridiquement non responsable, mais néanmoins d'accord d'un point de vue moral de participer à l'effort communal. Dans le même temps, la Région demande à la commune de prendre en charge le coût de l'action alors qu'aucun lien de propriété ne la lie avec le site. La commune n'est liée qu'à la sécurité.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai pris l'exemple de l'école. Trouveriez-vous normal que la Région wallonne indemnise cet endroit alors que la Commune, sachant le danger avéré du site, a revendu ce bâtiment? Vous parlez de point de vue moral, en voilà un. Je précise que cela ne s'est pas passé il y a 10 ou 15 ans mais seulement il y a quelques années en faisant prendre un risque pour les nouveaux propriétaires. Ce n'est qu'un exemple.

M. Willy Borsus (MR). – Vous formulez deux affirmations conséquentes. Premièrement, la commune aurait fait des spéculations morbides avec un risque pour ses concitoyens. Deuxièmement, le Bourgmestre changerait d'avis plusieurs fois dans l'accord qu'il donne. A l'évidence, l'articulation de ces deux attitudes me paraît complètement saugrenue.

Concernant les pierres qui ne sont pas naturelles, la Région va faire ce qu'il faut juridiquement. Elle est effectivement facialement responsable. Concernant le problème majeur que constitue le rocher, élément naturel, la Région se dit non-responsable. Elle ira donc poser un filet pour les pierres, mais n'agira qu'à concurrence de 50% du coût pour le reste. En termes de dégâts, si quelque chose se produit, c'est dramatique.

La Région est propriétaire du rocher. Elle doit mettre en place une action pro-active. J'entends que des propositions supplémentaires soient faites. Mesdames et Messieurs les Ministres, représentants de la Région wallonne, il y a péril potentiel grave à cet endroit!

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – L'avez-vous dit au Bourgmestre?

M. Willy Borsus (MR). – Il y a urgence. J'espère que la Région va rapidement faire quelque chose. Si ce gouvernement ne prenait pas ses responsabilités, je ferai de ce dossier un engagement personnel pour les prochaines élections.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE, À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR « LA PRÉSENCE DU CAPRICORNE ASIATIQUE EN BELGIQUE »

QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR « UNE PREMIÈRE DÉCOUVERTE DE COLÉOPTÈRES ASIATIQUES EN BELGIQUE »

M. Philippe Fontaine (MR). – Pour la première fois un insecte asiatique très nuisible a été localisé chez nous. Il s'agit du capricorne asiatique, ou glabripennis, une espèce de capricorne particulièrement nuisible puisqu'elle s'attaque à pratiquement toutes les espèces d'arbres et surtout contre laquelle il n'existe pas de traitement efficace à moins de couper l'arbre infecté.

Ces insectes seraient arrivés chez nous à l'état de larves dans le bois de caisses contenant des pierres en provenance d'Asie et sont quasi indétectables. C'est quand l'invasion a eu lieu qu'on peut retrouver des insectes adultes, mais il est alors trop tard pour l'arbre concerné.

Les consignes de l'AFSCA sont strictes et claires : il y a une obligation de signalement. Un avis d'alerte a été lancé par l'Agence.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre :

- pouvez-vous me dire si le capricorne asiatique a déjà été signalé en Région wallonne ;
- à quel endroit ;
- à quel degré de développement ;
- en quelle quantité ;
- quelles mesures ont-été prises en ces endroits pour en arrêter la propagation ;
- quelles mesures ont été prises pour informer la population wallonne de la dangerosité de cet insecte pour nos essences d'arbres et sur l'obligation de signaler toute trace éventuelle de l'insecte ?

Ne pensez-vous pas que des mesures sont à prendre au niveau des conditions de conditionnement de produits en provenance de pays susceptibles de nous envoyer ce genre de désagréments? Avez-vous déjà établi ce genre de contacts avec certains de vos homologues pour tenter de mettre en place la technique du « Mieux vaut prévenir que guérir » ?

Mme Eliane Tillieux (PS). – Très récemment, il a été signalé au service de contrôle de l'AFSCA la découverte d'insectes adultes de grands capricornes asiatiques.

Ces insectes ont été amenés chez nous via des emballages en bois accompagnant des pierres importées de Chine.

C'est la première fois que l'on constate une telle contamination en Belgique.

Une espèce proche a également été découverte en milieu ouvert aux Pays-Bas, en France et surtout en Italie. Son introduction est d'abord liée à l'importation d'arbres de petite taille comme certaines espèces d'érable mais aussi de bonsaïs d'origine asiatique et surtout chinoise. Il semble que 20% des envois pourraient être contaminés. Leur interception au cours des inspections à l'importation est pratiquement impossible: les larves se nichent pendant une longue période à l'intérieur des tiges et ne pourraient être détectées que si l'on détruit les plantes en sectionnant les tiges.

Si ces insectes semblent avoir une préférence pour certains érables, ils sont néanmoins très polyphages et pourraient s'attaquer à toutes les espèces feuillues. Il n'existe aucun traitement curatif.

A l'automne prochain, la Commission européenne prendra probablement une décision relative à des mesures de lutte d'urgence visant cet organisme. Un arrêté ministériel pour des mesures d'urgence est en cours de rédaction.

M. le Ministre peut-il nous dire si la présence de cette espèce a été déclarée en Wallonie? Y a-t-il un risque de propagation en Région wallonne, et quels sont les risques pour la biodiversité?

Des mesures préventives sont-elles envisagées? La population va-t-elle être sensibilisée?

Enfin, l'annonce faite par l'AFSCA nous rappelle que les invasions biologiques constituent une menace permanente pour la biodiversité en Wallonie. Comme le souligne le rapport analytique sur l'état de l'environnement 2006-2007, des actions doivent être entreprises d'urgence pour limiter l'ampleur du phénomène des invasions biologiques en Wallonie, sachant que plus elles seront réalisées de manière précoce, plus elles seront efficaces.

A cet effet, envisage-t-on d'étendre l'initiative prise le long des voies d'eau navigables aux autres habitats sensibles afin de constituer un véritable réseau d'alerte wallon permettant de détecter de manière précoce la présence d'espèces exotiques?

Il apparaît important, en outre, qu'une stratégie de sensibilisation soit mise en place afin d'assurer une bonne compréhension du phénomène tant par les gestionnaires de terrain que par le grand public.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si un cas de présence de l'insecte grand capricorne asiatique a été confirmé à Courtrai, dans un jardin de particulier, aucun cas n'a été signalé à ce jour en Région wallonne.

C'est l'AFSCA qui est compétente pour la lutte contre les organismes nuisibles.

Là où cette découverte a été faite, l'AFSCA a trouvé des caisses en bois venant de Chine qui présentaient des trous d'émergence caractéristiques et qui ne portaient pas la marque ISPM-15 obligatoire. L'AFSCA rappelle que depuis 2004, le matériel d'emballage originaire de pays non membres de l'UE doit être muni d'un marquage conforme à la norme ISPM-15. Cette marque garantit que le matériel a subi un traitement qui a pour but d'éviter le risque de propagation de certains organismes nuisibles.

L'AFSCA a pris les mesures d'éradication dans le cas signalé, en détruisant les emballages contaminés et en établissant un périmètre de surveillance.

Elle a notifié cette découverte à la Commission européenne conformément à la Directive 2000/29/CE, vu qu'il s'agit d'organismes de quarantaine.

Cette espèce peut engendrer des dégâts importants, principalement dans les érables, mais également sur de nombreuses essences feuillues.

L'agence a prévenu les services régionaux compétents pour la gestion des forêts et des espaces verts, en l'occurrence le Département de la Nature et des Forêts pour la Région wallonne. Une fiche signalétique a été diffusée pour cette espèce et une espèce voisine, *Anoplophora chinensis*, non constatée en Belgique, mais importée accidentellement en France et aux Pays-Bas, dans des bonsaïs. Cette information a été répercutée dans les services extérieurs DNF dès le 8 août dernier, avec demande de signalement de tout cas suspect.

Comme l'*Anoplophora glabripennis* est susceptible d'être importée dans des bois d'emballage, l'AFSCA a également informé les opérateurs des secteurs du bois et des pépinières lors d'une réunion de concertation. Une réunion similaire a eu lieu avec les associations de fournisseurs de produits pour la construction.

Actuellement, une décision de lutte est en discussion à la Commission européenne concernant *Anoplophora chinensis* et l'AFSCA prépare un arrêté ministériel de lutte pour les deux capricornes.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je suis heureux que l'on n'ait pas encore découvert cet insecte en Wallonie, mais les Wallons ne savent peut-être pas qu'il existe. Seuls les professionnels sont informés. Je demande que l'on soit particulièrement attentif et que l'on fasse passer l'information au maximum. La dimension européenne est importante car il est difficile de créer au niveau wallon un système de lutte contre cette prolifération.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Il faut prendre des mesures à l'égard du secteur concerné, mais il faut aller au-delà en diffusant une information aux particuliers, sans toutefois tomber dans la psychose des produits importés de Chine.

QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LES PARTICULES FINES EN SUSPENSION DANS L'AIR»

Mme Eliane Tillieux (PS). – Dans le rapport analytique sur l'Etat de l'Environnement Wallon 2006-2007, soit le dernier en date, on peut lire que *«de toutes les problématiques environnementales, la pollution de l'air par des particules en suspension apparaît aujourd'hui comme celle qui a le plus gros impact en termes de santé publique au sein de l'UE»*.

La Belgique ne fait malheureusement pas exception puisque, toujours selon ce même rapport, la situation dans notre pays *«apparaît comme particulièrement critique en ce qui concerne les effets des PM 2,5 — autrement dit les particules fines — sur la santé»*.

Dans ce même rapport, on peut également lire qu'il n'existe en Région wallonne aucune station de mesure permanente enregistrant en continu les concentrations de particules fines dans l'air ambiant. C'est dire le niveau de conscience et de responsabilisation déplorable en matière de santé environnementale.

Nous serons, Monsieur le Ministre, bientôt à la fin de l'année 2008. Il me revient qu'entre janvier et avril de cette année, 15 analyseurs, des particules les plus grossières aux nanoparticules, ont été installés par l'ISSeP dans différentes localités et différents types d'environnement.

Même si les données sont récentes, quels sont les résultats obtenus jusqu'à présent dans les mesures de concentrations de toutes ces particules en suspension ?

Je souhaiterais également savoir si toutes les dispositions de la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air ambiant sont respectées en Wallonie.

La Région wallonne dispose-t-elle aujourd'hui d'un réseau complet de mesure des concentration et d'un plan d'action d'envergure visant à réduire les émissions de particules fines, plan qui constitue une obligation européenne ?

Le Parlement européen et le Conseil ont approuvé en avril un ensemble de mesures. Pour les particules fines, ils se sont accordés pour définir dans un premier temps une valeur moyenne annuelle de 25 microgrammes/mètre cube valable dès 2010. Une valeur qui deviendra contraignante à partir de 2015. Pour les particules les plus grossières, soit les PM 10, la valeur limite reste à une moyenne de 40 microgrammes/mètre cube par an.

Il est dommage de constater que ces mesures demeurent en deçà des recommandations de l'OMS. Je rappelle que l'Organisation préconise de ne pas dépasser 10 microgrammes/mètre cube en moyenne annuelle pour les particules fines et 20 microgrammes/mètre cube pour les PM10.

Le sujet de ma question relève bien entendu de différents niveaux de pouvoir. Néanmoins, je souhaiterais que vous puissiez nous faire le tableau des mesures que vous avez prises à ce jour pour réduire les concentrations de particules en suspension dans l'air. Ainsi que les mesures que vous envisagez de prendre et dans quels délais. Je souhaiterais également connaître les concentrations les plus fortes qui ont pu être observées jusqu'à présent en Région wallonne ? Où ont-elles été observées ?

Pour terminer, je voudrais évoquer de nouveau les graves conséquences pour notre qualité de vie des particules en suspension dans l'air, en particulier les particules fines et les nanoparticules. Tout le monde est concerné. Et davantage encore les enfants, les personnes âgées, de même que les personnes souffrant d'asthme et de maladies cardio-vasculaires. La perte de vie estimée en Belgique à cause des particules fines est la plus élevée de l'Union européenne. Par tous les moyens possibles, nous devons tous, Monsieur le Ministre, multiplier les efforts pour améliorer la qualité de l'air ambiant.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La situation du Benelux en matière de poussières fines et ultra-fines est plus critique que dans d'autres pays européens, en l'occurrence ceux du Nord, car nous avons une densité de population plus importante et une structure industrielle différente. Cette situation a été révélée par une étude européenne. Suite à cela, une stratégie a été fixée et nous avons également adopté la Directive relative à la qualité de l'air.

Je rappelle que la Commission a très longtemps omis de déterminer la méthodologie scientifique pour mesurer les particules fines. Il était difficile d'avoir des résultats fiables et nous n'avions même pas d'appareils de mesure dans notre Région.

J'ai remédié à cette situation et fait installer des réseaux de mesures, notamment pour les PM 2,5. En deux ans, depuis 2006, le budget destiné aux réseaux de mesures est passé de 100.000 à 950.000 euros. Je compte encore le faire évoluer. Ces appareils ont été installés il y a peu de temps.

Nous avons calculé les concentrations à Seraing, à Mons, à Charleroi et à Liège. Par rapport aux objectifs européens, nous sommes en-dessous mais par rapport à d'autres références que vous avez citées, nous sommes au dessus ou à égalité. Nous devons atteindre les normes européennes et même aller au-delà. Ce n'est pas facile à réaliser, c'est un objectif fort pour la Région wallonne et je me suis donné les moyens au niveau du Gouvernement pour les réaliser.

Je vous renvoie au Plan Air-Climat, aux mesures étudiées à Charleroi et à Liège, bassin par bassin, en matière de PM 2,5. Permettez-moi de ne pas rentrer dans les détails de chaque mesure pour chaque entreprise.

Par ailleurs, il faut agir au niveau mondial car la pollution de PM 2,5 est une pollution hémisphérique. Ces particules sont tellement fines qu'elles peuvent se propager de la Belgique jusqu'à la Chine et inversement.

Concernant la qualité de l'air, j'ai lancé le plan d'assainissement de l'air avec des aspects coercitifs afin de réduire les PM 10.

En bref, je suis d'accord avec vous, la responsabilisation en matière d'environnement est déplorable. Encore ce matin, j'ai plaidé pour que l'on ait un axe environnement-santé beaucoup plus fort. J'ai mis en place une *task force* environnement-santé. Je déplore cependant qu'il y ait eu des changements ministériels au niveau wallon concernant la santé.

Nous devons avoir une vision beaucoup plus large dans ce dossier. Il faut également être prudent par rapport à la réalité des chiffres.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Il est difficile de connaître les mesures relevées. Vous avez dit que de nouvelles stations allaient être installées, mais vous n'avez pas précisé lesquelles.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ne l'ai jamais fait. Ce n'est pas à moi mais aux scientifiques de le déterminer. En matière budgétaire, je vous rappelle que l'on a prévu dix fois plus de moyens qu'en 2006.

Mme Eliane Tillieux (PS). – On peut être heureux que cette dynamique soit mise en place et nous espérons qu'elle s'intensifie. Il faut impérativement avancer dans le dossier environnement-santé à tous les niveaux de pouvoir. Nous espérons que des moyens supplémentaires seront dévolus à cette politique.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «L'IMPACT DE LA CRÉATION DU CLUB CHINE SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE WALLON»

M. Philippe Fontaine (MR). – En août 2006, Je vous demandais de faire le point sur la fréquentation touristique de notre Wallonie par les touristes chinois. En même temps, je vous demandais ce qui avait été mis en place dans le cadre du Club Chine pour encourager les touristes chinois à visiter la Wallonie.

Vous m'aviez alors répondu que suite à la création du Club Chine en 2005, des outils avaient été mis en place afin de faire connaître la Wallonie à travers la Belgique et positionner la Wallonie comme destination européenne à part entière.

Vous m'avez également précisé que le public cible du Club était le public chinois qui participe à des congrès internationaux et qui dispose de quelques jours en plus pour visiter ou découvrir l'Europe.

Parmi les outils mis en œuvre, vous me signaliez la création d'une brochure d'appel, d'une brochure de destination et d'un site internet bilingue chinois-anglais. Vous me précisiez encore que des voyages de

découverte avaient été organisés pour 25 tours opérateurs ou clients de la Hainan Airlines, que des reportages avaient été effectués pour promouvoir la Wallonie en Chine ainsi que la participation au *road show* organisé par la même compagnie dans huit villes chinoises et au cours duquel la destination Wallonie a pu être présentée.

Pouvez-vous me dire si le Club Chine existe toujours et en quoi consiste aujourd'hui ses activités ?

Qui compose le Club Chine ? De quoi vit-il ? Comment est-il financé ? Comment fonctionne-t-il ? Occupe-t-il du personnel ?

Voulez-vous me faire part de l'évolution du tourisme chinois en Wallonie depuis la création du Club ? Singulièrement, pouvez-vous me donner les chiffres de l'évolution du tourisme des congressistes chinois en Wallonie depuis la création du Club ? En nombre de personnes ? En nombre de jours passés sur place, un des objectifs du Club ?

Pouvez-vous me dire comment la brochure d'appel et la brochure de destination ont été utilisées ?

Quels sont les éléments qui vous permettraient d'affirmer que la Wallonie est mieux connue en Chine ? Que pouvons-nous retirer de ce résultat ?

D'une manière générale, pouvez-vous me dire si le tourisme chinois « tout public » est en augmentation significative depuis la création du Club Chine voilà trois ans ?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous suivez ce dossier pas à pas. En 2006 et en 2007, vous m'interrogiez à ce sujet dans la foulée de l'accord de coopération entre la Région wallonne, la COCOF et l'OPT. Une étude stratégique a été menée qui a évoqué la nécessité de développer des partenariats public-privé plus importants. L'OPT a été ouverte aux entreprises touristiques et elle a rassemblé différents opérateurs.

J'ai lancé le Club Chine fin 2004, début 2005 et il est devenu l'un des sept clubs de promotion de l'OPT. Il s'est par la suite transformé en un organe interne de l'OPT et il compte 26 membres dont des agences de voyage, des chaînes hôtelières et des attractions touristiques. Le Club Chine n'emploie pas de personnel en tant que tel, mais l'OPT a dans ses services un employé qui a en charge la Chine et elle a passé un contrat de suivi avec une société à Pékin pour prospecter.

En trois ans, la Wallonie est passée de 8% à 15% de nuitées chinoises. C'est insuffisant, mais il s'agit néanmoins d'un résultat intéressant. Il serait opportun de faire rester les touristes chinois, qui viennent essentiellement pour les affaires, un ou deux jours de plus pour qu'ils visitent notre Région. A cet effet, des brochures ont été distribuées et la Belgique a été représentée lors de huit *road show*. En outre, le logo du Club Chine est très belge puisqu'il reprend les couleurs de notre pays.

Grâce aux actions de l'OPT, le touriste chinois trouve les produits qu'il recherche. Je pense par exemple au thermalisme. De plus, plusieurs dizaines de journalistes chinois sont venus nous rendre visite. J'ai moi-même été interrogé à plusieurs reprises par la télévision chinoise. Les Chinois apprécient les événements tels que la foire à Libramont et le Grand Prix de Francorchamps. Les mariages de Chinois à Durbuy connaissent un certain succès. Il faut développer tous ces produits, toute cette potentialité.

Un élément important est la difficulté beaucoup plus grande en Belgique d'obtenir un visa par rapport à d'autres pays européens. J'en ai déjà fait part au Fédéral. Cela pose de vrais problèmes et cela refoule de nombreux touristes. Des touristes chinois sont mal à l'aise. Ils viennent pour affaires à Amsterdam ou à Paris, mais ils n'osent pas venir chez nous pour cette raison.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je vous remercie d'avoir fait le point sur ce dossier. Je me réjouis qu'il y ait des résultats. Je partage votre point de vue concernant la frilosité de la Belgique dans la délivrance de visas. On ne fait pas la différence entre des personnes qui viennent pour le tourisme et qui rentreront chez elles et celles qui viennent pour s'installer ici. On refuse tout le monde. Ce n'est pas une bonne méthode pour permettre la création de centres d'affaires chez nous. Il faut réagir. Le problème est que nous ne sommes pas seuls en Belgique. Les Wallons sont ouverts et accueillants, mais ce n'est pas le cas partout dans notre pays.

M. le Président. – Ceci clôture nos travaux. Je vous donne rendez-vous le 14 octobre pour la prochaine séance de Commission.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 35 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, MR
M. Philippe Fontaine, MR
M. Benoît Lutgen, Ministre
M. Robert Meureau, Président
Mme Eliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
AIDA	Aide à l'Investissement pour le Développement de l'Agriculture
BEP	Association intercommunale du bureau économique de la province de Namur
CET	Centre d'enfouissement technique
CITH	Cellule d'Ingénierie Touristique du Hainaut
CoCoF	Commission communautaire française
CRAC	Centre régional d'Aides aux Communes
DIB	Déchet industriel banal
DNF	Division Nature & Forêts
IDELUX	Association intercommunale pour le développement économique de la Province de Luxembourg
INTRADEL	Association intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise
IPALLE	Intercommunale de propreté publique des régions de Péruwelz, Ath, Leuze, Lessine et Enghien
ISSeP	Institut scientifique de Service public
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OPT	Office de Promotion du Tourisme
PCAD	Plan communal d'Aménagement et de Développement
UE	Union européenne